

BACCALAURÉAT GÉNÉRAL ET TECHNOLOGIQUE 2026 - ÉPREUVES TERMINALES - Documents à fournir par les candidats (tous statuts)

Libellé épreuve	Durée épreuve	Documents à transmettre au jury avant l'épreuve	Modalités de transmission des documents			Documents à remettre au jury le jour de l'épreuve
			Candidats scolarisés en établissement	Candidats du CNED	Candidats individuels	Tous candidats
Oral de français	Oral : 20 min Préparation : 30 min	Récapitulatif des œuvres et des textes étudiés	Récapitulatif déposé par le chef d'établissement sur la plateforme collaborative	Récapitulatif transmis par le CNED	À transmettre par mail à ce.dec1@ac-bordeaux.fr pour le vendredi 29 mai 2026	Récapitulatif des œuvres et des textes étudiés
Grand Oral	Oral 20 min Préparation : 20 min	Fiche indiquant les deux questions du candidat	Fiche de questions déposée par le chef d'établissement sur la plateforme collaborative externe			Fiche indiquant les deux questions du candidat Le candidat présente son document le jour de l'épreuve
Cinéma-Audiovisuel	Oral : 30 min (sans préparation)	Réalisation audiovisuelle à déposer sur Médiacad	Le carnet de création sera déposé sur la plateforme collaborative externe selon les instructions transmises, pour le mercredi 13 mai 2026			
Danse	Oral : 30 min Préparation : 30 min	Document de synthèse (1 ou 2 pages)	Le chef d'établissement transmet les éléments pour le mercredi 13 mai 2026 , à l'établissement de l'interrogateur, selon les instructions transmises		À transmettre par mail à ce.dec1@ac-bordeaux.fr pour le jeudi 13 mai 2026	Le candidat apporte le jour de l'épreuve les différents carnets qu'il a constitués et le document de synthèse
Histoire des Arts	Oral : 30 min (sans préparation)	Dossier consistant en 2 portfolios sur clé USB Document de synthèse de la classe				Le candidat est muni d'une copie de la clé USB et d'un dossier imprimé comprenant un tirage des documents à remettre au jury dès le début de l'épreuve et le document de synthèse
Musique	Oral : 30 min (sans préparation)	Document de synthèse (2 pages maximum)				
Arts plastiques	Oral : 30 min Préparation : 10 min	Document de synthèse rédigé par le professeur				Document de synthèse Carnet de travail Projet constitué d'une à quatre réalisations plastiques et d'un dossier
Théâtre	Oral : 30 min Préparation : 30 min					Carnet de bord de l'élève et document de synthèse
EPPCS	Oral : 15 minutes (sans préparation) Pratique : 15 minutes	Enregistrement audiovisuel (1 à 3 minutes) accompagné d'une fiche de synthèse	Le chef d'établissement transmet via Filesender, l'enregistrement audiovisuel et la fiche de synthèse aux 2 examinateurs convoqués, pour le mercredi 27 mai 2026			
Langues Littératures et Cultures Étrangères et Régionales	Oral : 20 min (sans préparation)					Le candidat remet à l'examineur au début de l'épreuve un dossier personnel
Pratiques chorégraphiques ou musicale (S2TMD)	Pratique : 50 min	<u>Pratique musicale pour les candidats relevant d'un parcours de formation en composition-crédation</u> : Dossier d'œuvres personnelles à communiquer au jury 5 jours avant le commencement des épreuves	Le chef d'établissement transmet pour le mercredi 27 mai 2026 le dossier à l'établissement de l'interrogateur, selon les instructions transmises		À transmettre par mail à ce.dec1@ac-bordeaux.fr pour le mercredi 27 mai 2026	<u>Pratique chorégraphique</u> : enregistrement musical de la composition sur support numérique <u>Pratique musicale instrumentistes et chanteurs</u> : 2 exemplaires des partitions du programme

Textes de référence :

Oral de français : Note de service du 23 juillet 2020 - BOEN spécial n°6 du 31 juillet 2020 modifiée par la note de service du 12 novembre 2021 et celle du 26 septembre 2023

Grand Oral : Note de service du 27 juillet 2021 - BOEN n°31 du 26 août 2021 modifiée par la note de service du 26 septembre 2023

Arts : Note de service du 15 juillet 2021 - BOEN n°30 du 29 juillet 2021 modifiée par la note de service du 26 septembre 2023

EPPCS : Note de service du 24 mars 2022 - BOEN n°15 du 14 avril 2022 modifiée par la note de service du 26 septembre 2023

LLCER : Note de service du 23/07/2020 - BOEN spécial n°6 du 31 juillet 2020 modifiée par la note de service du 26 septembre 2023 et par la note de service du 5 décembre 2023

S2TMD : Note de service du 11/02/202 - BOEN spécial n°2 du 13/02/2020 modifiée par la note de service du 26 septembre 2023

Candidats individuels et CNED : merci de nommer les documents que vous transférerez au rectorat en respectant cette règle : NOM Prénom - libellé épreuve - n° de commission (ex : DUPONT Léon-Arts plastiques-ARPL05)

Le n° de commission est indiqué sur votre convocation